

REPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE DEVILLE LES ROUEN



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2024 - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Déville lès Rouen, légalement convoqué le 19 mars 2024 s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique Gambier, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte de manière publique.

Étaient présents : Gambier Dominique, Deloignon Mirella, Dufour Xavier, Boutigny Annette, Jaha Mohamed, Mottet Delphine, Vallant Jérôme, Boutin Annie, Appriou Philippe, Marin-Curtoud Virginie, Deme Abdoul-Aziz, Nectoux Béatrice, Guillet Dorothée, Desnoyers Nathalie, Hébert François, Ridez Yoann, Leroux Sandrine, Vitoux Emmanuel, Thiessé Stéphanie, Delahaye Joël, Duchaussoy Vincent, Fahy Noëlle, Belhadj Lazreg, Nicolle Nadia, Cornelis Annie, Colin Yannick.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Neyt Lucie à Mottet Delphine, Prévost Pauline à Vallant Jérôme, Colin Emilie à Boutin Annie, Cheval Alexandre à Dufour Xavier, Maupu Edwige à Deloignon Mirella, Arnoult Mickaël à Belhadj Lazreg, Michelin Martine à Fahy Noëlle.

Secrétaire de séance : François Hébert

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2024 est adopté.

N°24-10 - Fixation des taux d'imposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux d'imposition pour 2024.

N°24-11 - LOGEO SEINE – demande de garantie d'emprunt - opération de 9 logements Quartier Fresnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder sa garantie à hauteur de 30 % pour le remboursement de ce prêt.

N°24-12 – LE FOYER STEPHANAIS – demande de garantie d’emprunt – opération de construction de 30 logements sociaux - ZAC de la Clairette bâtiment D

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’accorder sa garantie à hauteur de 70 % pour le remboursement de ce prêt.

N°24-13 – Convention de groupement de commandes entre la Ville et le CCAS « flotte automobile et risques annexes »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes entre la Ville et le CCAS.

N°24-14 – Subvention aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, A.Boutigny ne prenant pas part au vote, autorise le versement des subventions aux différentes associations.

N°24-15 – Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs.

N°24-16 – Modification du règlement intérieur des Accueils de Loisirs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix, décide d’acter ces évolutions de fonctionnement et de voter le nouveau règlement intérieur des Accueils De Loisirs (ADL).

Abstention : 8 : Vincent Duchaussoy, Noëlle Fahy (pouvoir de Martine Michelin), Lazreg Belhadj (pouvoir de Mickaël Arnoult), Nadia Nicolle, Annie Cornelis, Yannick Colin.

Pour : 25 : Gambier Dominique, Deloignon Mirella (pouvoir de Maupu Edwige), Dufour Xavier (pouvoir de Alexandre Cheval), Boutigny Annette, Jaha Mohamed, Mottet Delphine (pouvoir de Neyt Lucie), Vallant Jérôme (pouvoir de Prévost Pauline), Boutin Annie (pouvoir de Colin Emilie), Appriou Philippe, Marin-Curtoud Virginie, Deme Abdoul-Aziz, Nectoux Béatrice, Guillet Dorothée, Desnoyers Nathalie, Hébert François, Ridez Yoann, Leroux Sandrine, Vitoux Emmanuel, Thiessé Stéphanie, Delahaye Joël.

Contre : 0

N°24-17 – Convention de partenariat avec des organismes extérieurs pour les séjours de vacances jeunesse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’autoriser Monsieur le Maire à signer des partenariats financiers avec des organismes de vacances pour permettre le

départ des jeunes dévillois lors des vacances scolaires, ainsi que d'acter le montant de l'aide à 20 € par jour avec nuitée dans la limite de 200 € par an et par enfant dévillois.

N°24-18 – Dispositif « Babil » - projet de résidence d'artistes pour l'éveil culturel des jeunes enfants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Engager les démarches relatives à la mise en œuvre du projet BABIL,
- Mobiliser les crédits nécessaires pour le paiement de la part communale,
- Signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de ce projet.

N°24-19 – Demande de subvention au Département 76 pour le fonctionnement de la Maison des Arts et de la Musique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à adresser un dossier de demande de subvention auprès du Département pour l'année 2024-2025.

N°24-20 – Modification du règlement intérieur du Centre Culturel Voltaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'actualisation du règlement de location du Centre Culturel Voltaire.

N°24-21 – Tarifs municipaux 2024-2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les tarifs des accueils de loisirs et de la piscine pour l'année 2024 – 2025 qui seront effectifs dès les vacances d'été 2024, ainsi que les tarifs des accueils périscolaires, de la restauration et de la Maison des Arts et de la Musique qui seront effectifs dès la rentrée 2024.

**Je soussigné Dominique Gambier, Maire de la commune de Déville lès Rouen,
certifie avoir fait afficher l'extrait du procès-verbal du Conseil Municipal
du 28 mars 2024 le 3 avril 2024.**

**Comporte trois (3) pages et est intégralement affiché au lieu accoutumé de la Mairie
située 1 Place François Mitterrand, 76250 Déville lès Rouen**

Le 4 avril 2024, à Déville lès Rouen



Le Maire,

Dominique Gambier

